



27 octobre 2025

REX écoducs souterrains

RD35a, Saint-Genis-Pouilly (01)

**TRANS
FAIRE**

Note technique

Dans le cadre du projet de travaux sur la RD, les instructeurs souhaitent des précisions en matière de Retours d'EXpérience (REX) sur les passages à faune de faible dimension envisagés.

En préambule, il faut noter que leur efficacité dépend étroitement de leur positionnement, de leurs caractéristiques dimensionnelles et de la qualité de leur aménagement.

Retours d'EXpérience sur les passages à faune « Cadre béton » de faible dimension (L ≈ 22/23 m, H < 50 cm)

Les passages pour la petite faune sont des ouvrages ou aménagements destinés principalement au franchissement des petits animaux. Il peut s'agir de dalots ouverts ou fermés, souvent de dimensions réduites.

1. Dimensions et typologie

Pour les passages petite faune non spécialisés présentant une longueur de traversée de 20 à 30 m, les dimensions généralement recommandées sont une largeur supérieure à 1 m et une hauteur supérieure à 1 m (section minimale d'environ 1 m²).

Néanmoins, les sources documentent des retours d'expérience sur des ouvrages aux dimensions plus contraintes :

- Cas des Hamsteroducs (A35/A352, Bas-Rhin). Dans le cadre du raccordement autoroutier A35/A352, des ouvrages de franchissement spécifiques pour le Hamster d'Europe et la petite faune ont été construits et étudiés.
 - La longueur de ces ouvrages variait entre 22,5 m et 51 m.
 - Les typologies comprenaient des cadres béton de 100 × 75 cm et des buses rectangulaires de 60 × 40 cm.
 - La buse de 60 × 40 cm (hauteur 40 cm) constitue un exemple concret correspondant aux critères recherchés : hauteur inférieure à 50 cm et longueur dans la fourchette de 22,5 m. Ces dimensions particulièrement réduites résultaient de contraintes techniques (faible hauteur de couverture du remblai).

2. Espèces susceptibles d'emprunter ces ouvrages

Les passages petite faune, même de dimensions réduites, sont conçus pour assurer une transparence minimale à une large gamme d'animaux, du renard jusqu'aux espèces les plus petites de la microfaune (insectes terrestres notamment).

Les études de suivi (piégeage photographique, vidéo) réalisées sur les Hamsteroducs du raccordement A35/A352, dont la longueur de traversée atteignait 22,5 m pour les plus courts, ont révélé une utilisation intense :

- Espèces ciblées (et observées) :
 - Principalement le Hamster d'Europe et la petite faune, avec une utilisation observée de l'ordre d'une dizaine de passages par nuit et par tunnel.
 - Autres espèces de petite et moyenne faune : Les ouvrages de cette catégorie sont généralement fréquentés par les mustélidés, le Blaireau, le Renard, le Lapin de Garenne, la Martre, la Fouine et le Hérisson d'Europe. D'autres micromammifères, reptiles (comme le Lézard des murailles) et amphibiens (particulièrement lorsqu'ils sont guidés par des barrières spécifiques) utilisent également ces passages.
 - Micromammifères spécialisés : Des dispositifs spécifiques (niches ou encoches) aménagés dans les banquettes des ouvrages pour les micromammifères ont démontré un fort taux de passage (plus de 400 passages enregistrés, dont 273 de musaraignes aquatiques).

3. Fonctionnalité connue des ouvrages de ces dimensions (L ≈ 22/23 m, H < 50 cm)

La fonctionnalité d'un passage est généralement évaluée en fonction de son utilité pour une fonction vitale de l'espèce ou pour le maintien de sa population.

Pour le cas spécifique des Hamsteroducs (22,5 m de long, 40 cm de haut) :

- Fonctionnalité pour la petite faune : Les ouvrages sont considérés comme fonctionnels et efficaces pour la petite faune et le Hamster d'Europe.
- Impact de la longueur : Les suivis ont démontré que, jusqu'à 80 m de longueur, aucune différence significative de fréquentation n'était observée en fonction de la longueur de traversée des ouvrages petite faune ou hydrauliques aménagés. Une longueur de 22/23 m apparaît donc comme optimale en termes de fréquentation comparativement à des ouvrages beaucoup plus longs.
- Contrainte de l'effet tunnel : L'effet tunnel (obscurité, milieu exigü) s'intensifie avec l'augmentation de la longueur de traversée et la réduction du gabarit. Cependant, même la buse de 60 × 40 cm a été jugée fonctionnelle, ce qui indique que ces dimensions demeurent acceptables pour les espèces cibles, notamment lorsque le fond est recouvert d'un substrat naturel (terre loessique de 10 cm dans cet exemple).

Fonctionnalité des ouvrages mixtes hydrauliques/faune (cadres béton et banquettes béton dans buse métallique)

Les ouvrages mixtes hydrauliques/faune assurent simultanément la transparence hydraulique et le déplacement terrestre de la faune. Le passage de la faune terrestre est généralement rendu possible par l'aménagement de banquettes (ou trottoirs) permettant une circulation à pied sec.

1. Périodes générales hors d'eau et critère de fonctionnalité

Pour les ouvrages hydrauliques équipés de banquettes ou de trottoirs (qu'ils soient en béton ou autres matériaux, dans des cadres ou des buses), la fonctionnalité pour la faune terrestre repose sur le maintien d'un passage au sec pendant une période prolongée.

Le critère essentiel de fonctionnalité est que ces aménagements doivent rester hors d'eau la majeure partie de l'année, soit environ 300 jours par an.

- Hydrographie et fonctionnalité : L'accessibilité dépend des débits du cours d'eau. Pour les cours d'eau pérennes, l'objectif consiste à caler la banquette sur les niveaux d'eau correspondant aux débits de crue importants (idéalement au-dessus de la crue décennale Q10, ou au minimum de la crue quinquennale Q5).
- Situation France Métropolitaine : Bien que les sources ne fournissent pas de données hydrologiques spécifiques à la zone frontalière avec Genève, le principe général demeure applicable : la banquette doit être calée au-dessus de la ligne d'eau minimale nécessaire pour garantir le passage à sec de la faune terrestre.
 - Dans les vallées inondables ou lors de fortes crues, ces ouvrages peuvent être temporairement inutilisables (durant quelques jours ou davantage), mais il n'est généralement pas nécessaire de prévoir des dispositions pour assurer le passage durant ces périodes extrêmes, sauf en cas d'inondation prolongée.
 - Par conséquent, la période générale où ces ouvrages demeurent hors d'eau correspond à l'ensemble des périodes de l'année où le débit reste inférieur au débit de référence retenu (souvent Q2 ou Q10 selon l'enjeu). Si la banquette est correctement dimensionnée, elle devient fonctionnelle dès que les eaux sont revenues à des niveaux faibles ou moyens, permettant le passage à pied sec environ 300 jours par an.

2. Fonctionnalité annuelle des dispositifs mixtes

La fonctionnalité annuelle de ces ouvrages mixtes est considérée comme satisfaisante si le critère des 300 jours hors d'eau est respecté. Ces aménagements s'avèrent particulièrement vitaux pour certaines espèces :

- Espèces Semi-Aquatiques : Les banquettes sont essentielles pour des espèces patrimoniales telles que la Loutre d'Europe, le Vison d'Europe et le Castor. Bien qu'excellents nageurs, ces animaux préfèrent utiliser le passage à « pied sec » pour économiser leur énergie et éviter le risque de collision avec les véhicules en sortant sur la route lorsque l'ouvrage est inondé.
- Exemple de REX (buse métallique avec banquette béton) : L'aménagement d'une banquette en béton dans une buse métallique (RN 12, Lamballe) a été réalisé dans le cadre du renforcement de la buse.
 - La banquette (trottoir) s'est révélée fonctionnelle pour de nombreuses espèces, incluant la Loutre, le Renard et le Vison d'Amérique.
 - La fonctionnalité de l'ouvrage dépendait d'un espace libre suffisant entre la banquette et l'intrados de l'ouvrage (tirant d'air de 70 cm, voire moins selon le contexte).

Lorsque l'aménagement consiste en un encorbellement (passerelle suspendue sur les parois) plutôt qu'une banquette dans le lit (solution souvent utilisée en requalification pour des ouvrages en béton ou maçonnés), l'objectif demeure identique : créer un passage sec au-dessus de la ligne d'eau. Le ponton flottant constitue une solution alternative, s'adaptant aux variations de niveau d'eau (fort marnage hydraulique) et s'avérant fonctionnel notamment pour la Loutre et le Vison d'Europe.

3. Facteurs clés affectant la fonctionnalité

Pour garantir la fonctionnalité de ces ouvrages, l'aménagement des abords joue un rôle crucial pour guider la faune vers l'entrée du passage :

- Raccordement : Le raccordement entre l'aménagement (banquette, trottoir) et les berges doit être soigné et continu.
- Aménagements annexes : Des abris complémentaires (caches, andains) sont recommandés pour la petite faune terrestre (micromammifères, musaraignes) afin d'améliorer l'attractivité de l'ouvrage.
- Vitesse d'écoulement : Les banquettes augmentent le risque d'érosion des berges si elles ne sont pas correctement raccordées et peuvent accroître la vitesse du cours d'eau dans l'ouvrage lorsque des bordures verticales bétonnées sont utilisées.
- Obstruction : L'accumulation de matériaux (embâcles, sédiments) peut obstruer les ouvrages et limiter le passage, nécessitant un entretien régulier.

Pour ces ouvrages mixtes, la fonctionnalité est donc assurée tout au long de l'année, à l'exception des épisodes de fortes crues qui inondent l'ensemble de la structure et de la vallée. Cette fonctionnalité demeure conditionnée à un dimensionnement correct (hauteur du passage sec) calé sur les débits hydrauliques de la rivière (Q2 à Q10).

Références

[1] R. Ament, « Highway Crossing Structures for Wildlife - Opportunities for Improving Driver and Animal Safety », Large Landscapes, 2021. [En ligne]. Disponible sur: <https://largelandscapes.org/wp-content/uploads/2021/06/Highway-Crossing-Structures-for-Wildlife-Opportunities-for-Improving-Driver-and-Animal-Safety.pdf>

[2] ARC Solutions, « Wildlife Infrastructure Funding Guide », ARC Solutions, 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://arc-solutions.org/wp-content/uploads/2024/06/Wildlife-Infrastructure-Funding-Guide.pdf>

[3] BUND Niedersachsen, « Rettungsnetz Wildkatze – Ein Wegeplan für Niedersachsen », Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland, 2007. [En ligne]. Disponible sur: https://www.bund-niedersachsen.de/fileadmin/niedersachsen/publikationen/wildkatzen/sonstiges/Tagungsband_Auftaktveranstaltung_Ein_Rettungsnetz_fuer_die_Wildkatze_11_2007.pdf

[4] R. Carradori, « Fauna selvatica e incidenti stradali », Biologia Ambientale, vol. 24, n° 2, 2010, [En ligne]. Disponible sur: http://www.cisba.eu/images/rivista/biologia_ambientale/ba-2010-2/13Carradori-Faunaincidenti_stradali.pdf

[5] Cerema, « Permettre à la faune de franchir les infrastructures linéaires », Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, 2020. [En ligne]. Disponible sur: https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cerema2020_permettre_faune_traverser_infrastructures.pdf

[6] Cerema, « Les passages à faune - Préserver et restaurer les continuités écologiques avec les infrastructures linéaires de transport », Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, 978-2-37180-525-5, 2021. [En ligne]. Disponible sur: <https://srb.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2023/02/Les-passages-a-faune-A.pdf>

[7] Conseil Général du Doubs, « Construction de passages à petite faune sous la route », Conseil Général du Doubs, 2015. [En ligne]. Disponible sur: https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/biodiv_cg25.pdf

[8] Conservation Corridor, « Guía Ambiental - Funcionalidad de Estructuras Subterráneas como Pasos de Fauna en la Carretera Interamericana Norte », Área de Conservación Guanacaste, Costa Rica, 2018. [En ligne]. Disponible sur: <https://conservationcorridor.org/wp-content/uploads/GuiaVAVS-FinalWeb.pdf>

[9] Corredores Biológicos Costa Rica, « Guía para la Elaboración de Planes de Gestión de Corredores Biológicos », Corredores Biológicos Costa Rica, 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://corredoresbiologicoscr.org/wp-content/uploads/2024/09/Guia-para-la-creacion-y-gestion-de-Corredores-Biologicos-v3.pdf>

[10] Département de Loire-Atlantique, « Guide pour l'aménagement des passages à faune », Département de Loire-Atlantique, 2020. [En ligne]. Disponible sur: https://www.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2020-10/guide_passagefaune.pdf

[11] Deutscher Jagdverband, « Barrieren überwinden - Praxisleitfaden für eine wildtiergerechte Raumplanung », Deutscher Jagdverband e.V., 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.jagdverband.de/sites/default/files/Brosch%C3%BCre%20Barriere%20%C3%BCberwinden.pdf>

[12] M. Dinetti, « Road Ecology », Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale, 2012. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.isprambiente.gov.it/contentfiles/00007300/7314-012-dinetti.pdf>

[13] DRIAIF Île-de-France, « Les passages à faune en bois », Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France, 2015. [En ligne]. Disponible sur: https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/_397_pdf_passage-a-faune_cle085f43_cle89e511.pdf

[14] Federal Highway Administration, « Wildlife Crossing Structure Handbook - Design and Evaluation in North America », U.S. Department of Transportation, Federal Highway Administration, 2008. [En ligne]. Disponible sur: <https://azdot.gov/sites/default/files/2019/06/Wildlife-Crossing-Structures-Handbook.pdf>

[15] Fondazione Cariplo, La connessione ecologica per la biodiversità. Fondazione Cariplo, 2012. [En ligne]. Disponible sur: https://www.fondazione cariplo.it/static/upload/vol/volume_connessione-ecologica.pdf

[16] I. Granada, « Aportes socio-ambientales de las infraestructuras viales en Costa Rica - Tomo 1: Carreteras amigables con la fauna silvestre », Banco Interamericano de Desarrollo, 2022. [En ligne]. Disponible sur: <https://publications.iadb.org/publications/spanish/document/Aportes-socio-ambientales-de-las-infraestructuras-viales-en-Costa-Rica-Tomo-1-Carreteras-amigables-con-la-fauna-silvestre.pdf>

[17] Groupe Mammalogique Breton, « Améliorer les continuités écologiques pour les mammifères », Groupe Mammalogique Breton, 2021. [En ligne]. Disponible sur: <https://gmb.bzh/wp-content/uploads/2021/06/ContinuitesEcologiquesEtOuvragesdArt.pdf>

[18] K. Hänel et H. Reck, « Bundesweite Prioritätensetzung zur Wiedervernetzung von Ökosystemen », Hochschule Osnabrück, 2010. [En ligne]. Disponible sur: https://www.hs-osnabrueck.de/fileadmin/HSOS/Homepages/Personalhomepages/Personalhomepages-AuL/Haenel/pdf/wiedervernetzung_oekosysteme.pdf

[19] J. Hilty, Lineamientos para la conservación de la conectividad a través de corredores ecológicos. International Union for Conservation of Nature, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PAG-030-Es.pdf>

[20] ISPRA, « L'inserimento paesaggistico delle infrastrutture stradali », Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale, 2010. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.isprambiente.gov.it/files/manuale65-2010/65.5-paesaggio.pdf>

[21] ISPRA, « Gestione delle aree di collegamento ecologico funzionale », Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale, 2012. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.isprambiente.gov.it/contentfiles/00003500/3500-gestecolog-funz.pdf>

[22] LANUV Nordrhein-Westfalen, « Grünbrücken-Entscheidung der Landschaft », Landesamt für Natur, Umwelt und Verbraucherschutz Nordrhein-Westfalen, 2011. [En ligne]. Disponible sur: https://www.lanuv.nrw.de/fileadmin/lanuv/natur/pdf/Entscheidung_der_Landschaft_Stand_September_2011.pdf

[23] LPO PACA, « Proposition d'actions pour la restitution des corridors », Faune et Nature, n° 54, 2021, [En ligne]. Disponible sur: https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/faune_et_nature_54_reduit.pdf

[24] MaGIC Landscapes, « Manuale sulle Infrastrutture Verdi », Interreg Central Europe, 2020. [En ligne]. Disponible sur: https://programme2014-20.interreg-central.eu/Content.Node/MaGIC_Landscapes-Manuale-sulle-Infrastrutture-Verdi.pdf

[25] MITECO, « Prescripciones técnicas para el diseño de pasos de fauna y vallados perimetrales », Ministerio para la Transición Ecológica y el Reto Demográfico, 2019. [En ligne]. Disponible sur: https://www.miteco.gob.es/content/dam/miteco/es/biodiversidad/publicaciones/prescripciones_pasos_vallados_2a_edicion_tcm30-195791.pdf

[26] New Jersey Department of Environmental Protection, « Best Practices for Wildlife Passage Systems », New Jersey Department of Environmental Protection, 2019. [En ligne]. Disponible sur: https://dep.nj.gov/njfw/wp-content/uploads/njfw/CHANJ_GD_2019_V1_BMPs_WildlifePassageSystems.pdf

[27] C. R. Pava, « Pasos de fauna en infraestructura lineal », Ministerio de Ambiente y Desarrollo Sostenible, Colombia, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.minambiente.gov.co/wp-content/uploads/2022/07/18.-Cartilla-pasos-de-fauna-en-infraestructura-lineal.pdf>

[28] Provincia di Bergamo, « Ecodotti - Scheda 14 », Provincia di Bergamo - Sistema Informativo Territoriale e Ambientale, 2010. [En ligne]. Disponible sur: https://siter.provincia.bergamo.it/sitera3/archivi_db/documenti/allegati/biodiversita/pdf/SCHEDA%2014.pdf

[29] Provincia di Torino, « La rete ecologica - Norme di Attuazione », Provincia di Torino / Autorità di Bacino del fiume Po, 2010. [En ligne]. Disponible sur: https://www.adbpo.it/download/PdGPo_24febbraio2010/PdGPo_Osservazioni/5726_326_ProvinciaTorino/326_ProvinciaTorino_100125/326_ProvinciaTorino_100125_allegato-2_NdA_reti_ec_x_PTCP2.pdf

[30] H. Reck et al., « Grünbrücken, Faunatunnel und Tierdurchlässe: Anforderungen an Querungshilfen », Bundesamt für Naturschutz, 978-3-89624-259-4, 2019. doi: 10.19217/skr522.

[31] H. Reck, M. Strein, et M. Böttcher, « Standards zur Dimension und Dichte von Querungshilfen », Forstliche Versuchs- und Forschungsanstalt Baden-Württemberg, 2022. [En ligne]. Disponible sur: https://www.fva-bw.de/fileadmin/user_upload/Abteilungen/FVA-Wildtierinstitut/Lebensraumverbund_Wildunf%C3%A4lle/GWP/2022_Dimension-Dichte-Querungshilfen.pdf

[32] Regione Piemonte, « Fauna selvatica ed infrastrutture lineari », Regione Piemonte - Assessorato Agricoltura, Tutela della fauna e della flora, 2023. [En ligne]. Disponible sur: https://www.regione.piemonte.it/web/sites/default/files/media/documenti/2023-03/fauna_selvatica_ed_infrastrutture_lineari.pdf

[33] Salviamo l'Orso, « Movement and Spatial Distribution of Mammal Species at Wildlife Crossings in the Abruzzo Region of the Central Apennines », 2020, [En ligne]. Disponible sur: <https://www.salviamolorso.it/wp-content/uploads/2020/11/Movement-and-Spatial-Distribution-of-Mammal-Species-at-wildlife-crossings-in-the-Abruzzo-region-of-the-Central-Apennines.pdf>

[34] A. San Miguel, « Manual de buenas prácticas para la gestión de corredores oseros en la Cordillera Cantábrica », Fundación Oso Pardo, 2012. [En ligne]. Disponible sur: http://www.fundacionosopardo.org/wp-content/uploads/2014/08/manual_corredores_oso_2012.pdf

[35] SCT México, « Manual de Planeación, Diseño e Implementación de Infraestructura Verde Vial », Secretaría de Comunicaciones y Transportes, México, 2022. [En ligne]. Disponible sur: https://micrs.sct.gob.mx/images/DireccionesGrales/DGST/Manuales/Manual_de_Planeacion/Manual_Infraestructura_Verde_Vial.pdf

[36] U.S. Fish and Wildlife Service, « Wildlife Crossing Volume 4 », U.S. Fish and Wildlife Service, 2023. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.fws.gov/sites/default/files/documents/Wildlife%20Crossing%20Volume%204.pdf>

[37] U.S. Forest Service, « Terrestrial Wildlife Crossing Structure Types (By Function) », U.S. Department of Agriculture, Forest Service, 2013. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.fs.usda.gov/wildlifecrossings/glossary/documents/WildlifeCrossingStructureTypesByFunctionIAWHI.pdf>

[38] « Faune et trafic - Guide pour planificateurs et concepteurs », 2006. [En ligne]. Disponible sur: https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/faune_et_trafic.pdf

[39] « Routes et passages à faune sauvage - 40 ans d'évolution », 2006. [En ligne]. Disponible sur: https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/routes_et_passages_faune.pdf

Monsieur Patrice DUNAND
Président
Pays de Gex Agglomération
Maire de Gex
135, rue de Genève
01170 GEX

Bourg-en-Bresse, le

13 NOV. 2025

Monsieur le Président,

Préalablement à la mise en œuvre des mesures compensatoires accompagnant le projet d'aménagement de la RD 35a à Saint-Genis-Pouilly, le Département de l'Ain a déposé un dossier de demande de dérogation espèces protégées auprès de la DREAL. Parmi les compléments sollicités par son service instructeur, il a été requis du Département de l'Ain qu'il pérennise les haies qu'il envisage de planter, en obtenant leur classement dans le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Pays de Gex Agglomération.

Conséquemment, le Département de l'Ain sollicite la prise en considération du projet de classement de ces futures plantations dont l'effectivité interviendra d'ici à la fin 2027, à l'occasion d'une évolution du document visé ci-dessus, voire de la révision en cours.

Le Département pourra de la sorte apporter la preuve de son engagement pour préserver les haies figurant en pièces jointes, conformément aux attentes de la DREAL.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Bien amicalement .

Le Président,
Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président délégué aux routes
et aux mobilités

Guy BILLOUDET

Copie pour information :

- Madame Aurélie CHARILLON, *Conseillère départementale du canton de Saint-Genis-Pouilly*
- Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, *Conseiller départemental du canton de Saint-Genis-Pouilly*
- Monsieur Gilles RIPOLLÉS, *Directeur général adjoint chargé de la transition écologique*
- Chrono DM
- SAM/DD
- SAPC/XD
- Agence routière et technique Bellegarde-Pays de Gex



Monsieur Hubert BERTRAND
Maire
Mairie
94 avenue de la République
01630 SAINT GENIS POUILLY

Bourg-en-Bresse, le

13 NOV. 2025

Monsieur le Maire,

Préalablement à la mise en œuvre des mesures compensatoires accompagnant le projet d'aménagement de la RD 35a à Saint-Genis-Pouilly, le Département de l'Ain a déposé un dossier de demande de dérogation espèces protégées auprès de la DREAL. Parmi les compléments sollicités par son service instructeur, il a été requis du Département de l'Ain qu'il pérennise les haies qu'il envisage de planter, en obtenant leur classement dans le prochain PLUi-H de Pays de Gex Agglomération.

Conséquemment, le Département s'apprête à solliciter auprès du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex la prise en considération du projet de classement de ces futures plantations dont l'effectivité interviendra d'ici à la fin 2027, à l'occasion d'une évolution du document visé ci-dessus.

Le Département pourra alors apporter la preuve de son engagement pour préserver les haies figurant en pièces jointes, conformément aux attentes de la DREAL.

Je sais pouvoir compter sur votre soutien dans cette démarche qui intéresse le territoire de votre Commune et qui vise à faire aboutir un projet d'infrastructure routière déterminant pour le Pays gessien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

Cordialement

Le Président,
Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président délégué aux routes
et aux mobilités

Guy BILLONDET

Copie pour information :

- Madame Aurélie CHARILLON, *Conseillère départementale du canton de Saint-Genis-Pouilly*
- Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, *Conseiller départemental du canton de Saint-Genis-Pouilly*
- Monsieur Gilles RIPOLLÉS, *Directeur général adjoint chargé de la transition écologique*
- Chrono DM
- SAM/DD
- SAPC/XD
- Agence routière et technique Bellegarde-Pays de Gex

